



**MAIRIE DE NANTERRE**

Nanterre, le 14 décembre 2011

**Patrick JARRY**

Maire de Nanterre  
Conseiller Général  
Des Hauts-de-Seine

Réf. : PJ/AG

**Monsieur BABA Lahsen**  
Président de l'association  
Solidarité Islamique de Puteaux  
32, rue Saulnier  
92 800 Puteaux

Monsieur le Président,

Le vendredi 9 décembre, vous avez organisé une prière sur le parvis de l'hôtel de ville de Nanterre afin de dénoncer la situation dans laquelle se trouve la mosquée provisoire installée par la mairie de Puteaux rue des Coudraies à Nanterre.

Comme un grand nombre de Nanterriens, je suis absolument stupéfait que vous ayez fait le choix de mettre en cause la ville de Nanterre pour une situation dont elle n'est en rien responsable, qui a été créée par la seule décision de la maire de Puteaux, Madame Ceccaldi-Raynaud, de ne pas vous permettre d'exercer librement votre culte sur le territoire de votre commune.

Je tiens en effet à vous rappeler que c'est à la suite des travaux de rénovation de la mosquée de Puteaux, que vous avez demandé à la maire de votre commune de mettre un terrain à la disposition de votre association pour y implanter une structure temporaire servant de lieu de prière. La seule solution que vous a proposée la maire de Puteaux est d'aller prier ailleurs que dans votre commune, sur un terrain situé à Nanterre, entre un cimetière et une tour de La Défense.

Cela veut-il dire que l'exercice du culte musulman est indésirable à Puteaux ? Cela veut-il dire que la maire de Puteaux ne vous estime pas dignes de prier dans votre ville, au point de ne vous proposer pour seule solution qu'un terrain situé sur une commune voisine ? Le plus étonnant est qu'au lieu de vous élever contre cette décision discriminatoire à l'encontre de la communauté musulmane de Puteaux, vous l'avez acceptée, sans même entrer en contact avec la ville de Nanterre pour connaître les conditions d'utilisation de ce terrain.

A ce propos, trouvez-vous normal que la mairie de Puteaux ait bafoué toutes les règles de droit en installant à Nanterre un chapiteau de 400 mètres carrés sans la moindre autorisation, alors que cette structure doit accueillir plusieurs centaines de personnes, ce qui impose le respect de règles de sécurité ? Trouvez-vous normal que la ville de Nanterre ait ainsi été mise devant le fait accompli, par une décision prise unilatéralement ?

Aujourd'hui, la maire de Puteaux vous affirme que si elle ne peut installer de chauffage dans le chapiteau, c'est parce que je m'y opposerais, ce qui est totalement faux. Je veux en effet vous rappeler que ce terrain de la rue des Coudraies étant situé dans le périmètre de l'Opération d'intérêt national de La Défense, c'est le Préfet des Hauts-de-Seine qui instruit actuellement le dossier autorisant l'installation et l'ouverture de cette structure temporaire. Il est pour le moins étonnant que la maire de Puteaux, qui est également présidente de l'établissement public d'aménagement de la Défense Seine Arche, ne vous ait pas apporté cette précision.

Enfin, je tiens à vous dire qu'à Nanterre, bon nombre de nos concitoyens, de toutes confessions et opinions, ont été pour le moins choqués par votre initiative, tant elle est à l'opposé des liens qui se sont construits dans notre ville entre les cultes et la municipalité, dans le respect de chacun. Trois mosquées sont actuellement en chantier sur le territoire communal. Ces lieux de cultes sont ou seront situés sur les grandes avenues de la ville ; témoignant ainsi de la reconnaissance faite à nos concitoyens de confession musulmane.

Pour toutes ces raisons, il ne serait pas acceptable que se renouvèle l'initiative du 9 décembre.

Je vous prie de croire, monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.



Patrick JARRY